

RCS : GUERET
Code greffe : 2301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GUERET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00074
Numéro SIREN : 521 831 438
Nom ou dénomination : A LA PORTE SAINT JEAN

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2020 sous le numéro de dépôt 974

Bilan simplifié

2020/18/974 du 30.09.2020

État exprimé en €

État exprimé en €				Du 01/01/2019 Au 31/12/2019					Du 01/01/2018 Au 31/12/2018		
ACTIF				Brut		Amortis. Provisions		Net		Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles :	- Fonds commercial	010		012						
		- Autres	014		016						
	Immobilisations corporelles		028	36 624,82	030	17 676,00	18 948,82	24 727,24			
	Immobilisations financières (1)		040		042						
	Total I (5)		044	36 624,82	048	17 676,00	18 948,82	24 727,24			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052						
		Marchandises	060	23 387,09	062		23 387,09	46 208,27			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2) :	- Clients et comptes rattachés	068	11 629,94	070		11 629,94	7 866,38			
		- Autres (3)	072	5 870,25	074		5 870,25	4 020,13			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	16 305,18	086		16 305,18	8 328,61			
	Charges constatées d'avance		092	128,50	094		128,50	125,75			
	Total II		096	57 320,96	098	0,00	57 320,96	66 549,14			
	Total général (I+II)		110	93 945,78	112	17 676,00	76 269,78	91 276,38			
	PASSIF							01/01/2019 - 31/12/2019 Net		01/01/2018 - 31/12/2018 Net	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		1 000,00	1 000,00				
	Écarts de réévaluation			124							
	Réserve légale			126		1 172,30	1 172,30				
	Réserves réglementées			130							
	Autres réserves			131		24 426,66	24 426,66				
	Report à nouveau			134		-19 489,40	-23 903,17				
	Résultat de l'exercice			136		513,97	4 413,77				
	Provisions réglementées			140							
Total I			142		7 623,53	7 109,56					
Provisions pour risques et charges			154		0,00	0,00					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		7 078,72	19 101,73				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164							
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		9 399,20	6 652,53				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N			169	10 857,23	52 168,33	58 412,56				
	Produits constatés d'avance			174							
Total III			176		68 646,25	84 166,82					
Total général (I+II+III)							180	76 269,78	91 276,38		
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	8 942,49		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

pour ce bilan
comptable
à l'entreprise
J. Kerpens

Compte de résultat simplifié

État exprimé en €

État exprimé en €										Du 01/01/2019 Au 31/12/2019		Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises					209		210					
	Production vendue :	- Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214					
		- Services				217		218	483 188,17	427 398,04			
	Production stockée						222						
	Production immobilisée						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226	1 000,00	2 263,14				
	Autres produits						230	9 247,87	156,78				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	493 436,04	429 817,96			
Charges d'exploitation	Achats de marchandises						234	82 415,36	72 004,19				
	Variation de stock (marchandises)						236	22 821,18	-702,52				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements						238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240						
	Autres charges externes						242	199 729,21	160 693,31				
	Impôts, taxes et versements assimilés						244	10 380,89	10 837,94				
	Rémunérations du personnel						250	148 468,05	139 206,10				
	Charges sociales						252	24 137,58	27 530,94				
	Dotations aux amortissements						254	8 545,44	11 822,07				
	Dotations aux provisions						256						
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259			262	6,41	51,31				
		Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
	Total des charges d'exploitation (II)							264	496 504,12	421 443,34			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION							270	-3 068,08	8 374,62				
Produits et charges divers	Produits financiers		(III)				280						
	Produits exceptionnels		(IV)				290	7 900,00					
	Charges financières		(V)				294	4 097,65	3 960,85				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		347			300	220,30					
		Dont amortissement exceptionnel des 25% des constructions nouvelles		348									
	Impôts sur les bénéfices		(VII)				306						
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	513,97	4 413,77				
B- RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col. 2				312	513,97	314 4 413,77				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles*						322						
	Impôts et taxes non déductibles*						324						
Deductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	0,00	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	0,00	330					
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Zone de revitalisation rurale (44 quindécies)	138					
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière de déficit	346					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Perte col. 2	352	513,97	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)						356						
	Déficit antérieurs reportables* :		dont imputés sur le résultat :						360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	513,97	372				
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU	380		n° du centre de gestion agréé :	388					
Montant de la T.V.A. collectée		374		Effectif moyen du personnel*	376		handicapés		Effectif affecté à l'activité artisanale	861			
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378		Montant des prélèvements personnels de marchandises* :		399							

Ben Cap centre de gestion à l'entreprise J. Benfleur

SAS A LA PORTE SAINT JEAN

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt, et le vingt neuf février à vingt heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, afin que, conformément aux dispositions légales réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours du dit exercice.

Les associés entrant en séance ont signé une feuille de présence suivant laquelle, sont présents, ou représentés :

- Madame Janine JEANGUENIN, propriétaire de quinze actions de 10 €,	ci	15,
- Monsieur François JEANGUENIN, propriétaire de quinze actions de 10 €,	ci	15,
- Madame Eve MALHERBE, propriétaire de vingt et une actions de 10 €,	ci	21,
- Madame Alima MBOTY, propriétaire de vingt deux actions de 10 €,	ci	22,
- Madame Rosa PRESTILEO, propriétaire de neuf actions de 10 €,	ci	9,
- Madame Nathalie ROUER, propriétaire de neuf actions de 10 €,	ci	9,
- Madame Agnès TREBUJAIS, propriétaire de neuf actions de 10 €,	ci	9,

Total des parts représentées, 100 actions de 10 € soit un capital de 1000 €

L'Assemblée est présidée par Madame Janine JEANGUENIN, en qualité de Présidente.

Monsieur François JEANGUENIN est appelé aux fonctions de Secrétaire.

La Présidente constatant que la totalité des parts composant le Capital Social est présente ou représentée, déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour libellé ainsi qu'il suit :

- rapport de la Gérance sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et clos le 31 décembre 2019,
- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'inventaire,
- le compte de résultat, le bilan et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice qui reste annexé au présent procès verbal,
- le texte des résolutions proposées.

La Présidente fait alors procéder à la lecture du rapport de la Gérance.

La discussion est alors engagée, au cours de laquelle les précisions qu'ils réclament sont données aux associés.

Lorsque les débats sont clos, personne ne demandant plus la parole, les projets de résolutions sont mis aux voix.

*Ben cepe celui
confiance à l'égard
Koe-fuelly*

Première résolution :

Les associés réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire reconnaissent avoir été régulièrement convoqués à la présente Assemblée dans les formes et délais, reconnaissent avoir été mis à même d'exercer leur droit de communication tant permanent que spécial aux Assemblées Générales Annuelles Ordinaires, et que les documents correspondants ont été mis à leur disposition dans les formes et conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Elle constate qu'aucune question n'a été posée préalablement à la tenue de l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Les associés approuvent le rapport de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ils approuvent également le compte de résultat, bilan et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ils confèrent à la Présidente tout pouvoir pour mener à bien la politique commerciale de la SAS, tant pour son activité que pour la recherche d'un repreneur éventuel.

Ils donnent à la Présidente, quitus de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et la décharge de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

La collectivité des associés réunis en Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à la somme de 514 € de la manière suivante :

- Le bénéfice net de 514 € sera viré au compte « 119 - Report à nouveau » qui présente actuellement et suite aux pertes successives, un solde débiteur de 19489 €.

Après l'écriture de virement le solde du compte « 119 - Report à nouveau » présentera donc un solde débiteur de 18975 €.

- Le solde du compte « 10688 - Réserves diverses » reste donc identique et se monte à la somme de 24427 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue d'accomplir toute formalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

La Présidente

J. JEANGUENIN

- 2 -

*pour copie
cachetée le 10/01/2020 à l'apd.*

[Signature]

SAS A LA PORTE SAINT JEAN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 29 février 2020

TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution :

Les associés réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, reconnaissent avoir été régulièrement convoqués à la présente Assemblée dans les formes et délais, reconnaissent avoir été mis à même d'exercer leur droit de communication tant permanent que spécial aux Assemblées Générales Annuelles Ordinaires et que les documents correspondants ont été mis à leur disposition dans les formes et conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Deuxième résolution :

Les associés approuvent le rapport de la Présidente sur les comptes de l'exercice écoulé. Ils approuvent également le compte de résultat, bilan et annexes au 31 décembre 2019. Ils donnent à la Présidente quitus de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la continuité de sa gestion pour l'exercice suivant et la décharge de son mandat.

Troisième résolution :

La collectivité des associés réunie en Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à la somme de 514 euros de la manière suivante :

- Le bénéfice net de 514 € sera viré au compte « 119 - Report à nouveau » qui présente actuellement et suite aux pertes successives, un solde débiteur de 19489 €.

Après l'écriture de virement le solde du compte « 119 - Report à nouveau » présentera donc un solde débiteur de 18975 €.

- Le solde du compte « 10688 - Réserves diverses » reste donc identique et se monte à la somme de 24427 €.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue d'accomplir toute formalité.

Heu cop'c arch 7.00
reçu par le gérant
J. Kerppey

SAS A LA PORTE SAINT JEAN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 29 février 2020

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin que, conformément aux dispositions légales réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours du dit exercice.

Nous vous précisons que les comptes de la Société soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon des formes et règlements en vigueur.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 514 euros, après déduction des charges, amortissements et provisions, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

1 – Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice :

La Société poursuit normalement son activité tout en étant toujours à la recherche d'un repreneur.

2 – Convention visées à l'article 50 de la Loi sur les sociétés :

Les avances en compte courant consenties par les associés n'ont fait l'objet d'aucune rémunération.

3 – Affectation des résultats :

Pour l'exercice 2019, nous vous proposons d'affecter le résultat net de la manière suivante :

- Le bénéfice net de 514 € sera viré au compte « 119 - Report à nouveau » qui présente actuellement et suite aux pertes successives un solde débiteur de 19489 €.

Après l'écriture de virement le solde du compte « 119 – Report à nouveau » présentera donc un solde débiteur de 18975 €.

- Le solde du compte « 10688 – Réserves diverses » reste donc identique et se monte à la somme de 24427 €.

4 – Quitus à la Présidente :

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer et la continuité de sa gérance pour l'exercice suivant.

Fin du rapport.

Beni Cepe
Repreneur à l'origine
1 Repreneur

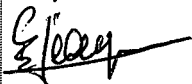
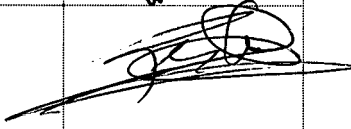
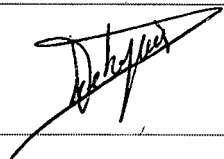
LISTE DES ASSOCIES

de

La Société par actions simplifiée « A LA PORTE SAINT JEAN »
Au Capital de 1000 euros (Mille Euros).

FEUILLE DE PRESENCE

Assemblée Générale Annuelle Ordinaire
Du 29 février 2020

N° d'ordre	NOM, PRENOM, DOMICILE	Nombre de parts	Nombre de voix	Emargement
1	JEANGUENIN Janine 2, Rue des Bains – 23300 LA SOUTERRAINE	15	15	
2	JEANGUENIN François 2, Rue des Bains – 23300 LA SOUTERRAINE	15	15	
3	JEANGUENIN – MALHERBE Eve Clavérolles – 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS	21	21	
4	MBOTY Alima 6 Bis, Rue Henri Naturel – 23300 LA SOUTERRAINE	22	22	
5	PRESTILEO Rosa 43, Avenue du Pont-Neuf 23300 LA SOUTERRAINE	9	9	
6	ROUER Nathalie 12, Route de Dun Le Palestel - Bridiers 23300 LA SOUTERRAINE	9	9	
7	TREBUJAIS Agnès Route de Barneige 23300 LA SOUTERRAINE	9	9	
TOTAUX		100	100	

Certifiée exacte et véritable, la présente feuille de présence faisant apparaître associés présents ou représentés, porteurs de 100 parts exprimant un nombre égal de voix.

La Présidente :

J. JEANGUENIN

*bon copie certifiée
authentique à l'original.*

Le Secrétaire :

F. JEANGUENIN

